

## Comité syndical de Seine-Maritime Numérique Procès-Verbal du mardi 28 mars 2023 – 14h30

---

- Approbation du procès-verbal du précédent Comité syndical
- Budget :
  - Résultats 2022
  - Budgets 2023
  - Participation des membres
  - Actualisation des AP/CP
- Délégation de service public « Seine Estuaire Networks » :
  - Information sur le dernier rapport d'activités et les opérations de fin de contrat
- Fonctionnement du Syndicat:
  - Adhésion à la convention de participation Santé souscrite par le Centre de Gestion 76 – Contrat groupe "Mutuelle Santé"
  - Nomination d'un agent après réussite à un concours et mise à jour du tableau des effectifs
- Point sur la communication
- Point d'avancement des déploiements FttH et de la commercialisation du réseau



Le Comité syndical s'est réuni le 28 mars 2023 à 14 heures 30 sous la présidence de Virginie LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat.

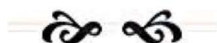
Étaient présents : voir feuille d'émargement ci-annexée.

Jean-Marc GAILLON est nommé secrétaire de séance et procède à l'appel.  
Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.



- **Approbation du procès-verbal du précédent Comité syndical**

Le procès-verbal du Comité syndical du 1<sup>er</sup> février 2023 est soumis au vote et adopté à l'unanimité.



- **Budget**

Virginie LUCOT AVRIL demande à Jean-Marie BEURAIN de présider cette première partie de séance, en tant que doyen de l'assemblée, afin de faire procéder aux votes des comptes administratifs 2022 et se retire des débats.

- **Comptes de gestion et comptes administratifs 2022**

Séverine VOGEL informe que le compte administratif est conforme au compte de gestion.

Budget principal

Séverine VOGEL indique que les crédits consommés au titre de l'année 2022 s'élèvent à 1 128 017,07 € au titre des dépenses de fonctionnement, à 1 015 311,94 € au titre des recettes de fonctionnement et à 327 € de recettes d'investissement (amortissement de mobilier).

Elle rappelle que le budget principal comptabilise essentiellement des flux de fonctionnement.

Les taux de réalisation de la section de fonctionnement de ce budget s'établissent à 71% pour les dépenses et 89% pour les recettes.

Les crédits consommés montrent par ailleurs un calibrage relativement précis et une stabilité au fil des exercices budgétaires.

Séverine VOGEL présente ensuite le détail de la section de fonctionnement du budget principal :

- Les charges à caractère général représentent 92 206,57 €. Il est à noter que ce chapitre supporte l'exécution du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du schéma départemental des usages numériques, ce qui explique la variation par rapport à l'année 2021.
- Les charges de personnel et frais assimilés : 1 025 792 €, en augmentation par rapport à l'année 2021 en raison notamment de l'évolution du point d'indice.
- Les autres charges de gestion courante : 9 691,50 €.
- Les opérations d'ordre : 327 €.

Concernant les recettes de fonctionnement, Séverine VOGEL indique que le compte 70 fait apparaître la participation du budget annexe au budget principal, qui s'élève à 558 999,29 €. La participation des membres apparaît au compte 74, pour un montant de 452 315 €.

Le résultat de clôture fait apparaître un déficit de la section de fonctionnement. Néanmoins, un excédent historique, qui remonte au premier budget du Syndicat, est utilisé pour combler ce déficit. Ainsi, le résultat 2022 se caractérise par un excédent cumulé de 289 229,35 € en section de fonctionnement, qu'il sera proposé, par une délibération spécifique, d'affecter au compte 002. La section d'investissement est excédentaire à hauteur de 2 616 €, qu'il sera également proposé de reporter au compte 001.

Budget annexe

Séverine VOGEL fait un état des crédits consommés en 2022 :

- Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 9 897 196,17 €.
- Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 20 328 484,07 €.
- Les dépenses d'investissement s'élèvent à 59 728 313,95 €.
- Les recettes d'investissement s'élèvent à 36 164 348,68 €.

Par rapport à l'année 2021, les dépenses de fonctionnement augmentent notamment à cause de l'intégration progressive des amortissements des immobilisations sur les travaux réalisés par le Syndicat. Les recettes de fonctionnement (redevances) et les subventions dans les recettes

d'investissement, sont également en hausse car déterminées par le phasage des travaux et des livraisons de prises. Par ailleurs, les investissements quant à eux se réduisent comparativement à 2021, en raison d'un avancement et d'un achèvement progressif des travaux de déploiement.

Séverine VOGEL présente ensuite le détail des dépenses de fonctionnement du budget annexe.

Celles-ci se composent à 41% de dépenses réelles et à 59% de dépenses d'ordre (amortissements). Il est à noter une croissance de 53% sur les dépenses réelles par rapport à 2021 qui est en partie due à l'augmentation des locations immobilières principalement auprès d'Orange, ainsi qu'à l'augmentation des charges financières qui sont liées à l'utilisation des lignes de trésorerie. Pour information, sur l'année 2022 le Syndicat a tiré 38 millions d'euros sur ses lignes de trésorerie, qui sont progressivement remboursées.

Les recettes de fonctionnement ont progressé en 2022 et sont en lien direct avec les déploiements. En effet, le délégataire verse différentes redevances d'affermages liées à la mise en commercialisation des prises optiques et au chiffre d'affaires qu'il réalise auprès des opérateurs commerciaux. Celles-ci ont augmenté de 6,2 millions d'euros par rapport à 2021.

Les dépenses d'investissement du budget annexe, qui retracent l'avancement des travaux de déploiement, font apparaître 592 315,47 € de crédits consommés au titre des études, en diminution par rapport à l'année 2021. Les crédits consommés au titre des travaux s'élèvent à 52 428 015,76 €, en diminution également par rapport à 2021.

Le chapitre 16, emprunts et dettes assimilées, pour un montant de 1 673 431,58 €, correspond au remboursement du capital des emprunts historiques du Syndicat (ceux qui avaient été transférés à l'adhésion des membres). Le chapitre 27, autres immobilisations financières, pour un montant de 2 119 495 €, est en augmentation par rapport à 2021 car il correspond à la subvention de raccordement versée au délégataire.

Les recettes d'investissement du budget annexe font apparaître une augmentation des subventions perçues par rapport à l'année 2021. Ces subventions, d'un montant de 28,9 millions d'euros, se décomposent à 70 % de subvention perçue du FSN, qui verse au Syndicat 250 € par prise transférée au délégataire, et à 30% de la Région Normandie, qui verse une subvention de 13,87% du montant des travaux réalisés. Séverine VOGEL souligne par ailleurs que le Syndicat n'a mobilisé aucun emprunt nouveau en 2022 : seules les lignes de trésorerie ont été utilisées.

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 10 431 287,90 €, qui s'ajoute à un excédent reporté de 7 434 648,67 €, ce qui donne un excédent cumulé de 17 865 936,57 €. La section d'investissement est quant à elle en déficit. Il est ainsi proposé, par une délibération spécifique, d'affecter ces résultats selon la répartition suivante :

- 4 011 654,20 € en recettes de fonctionnement (compte 002),
- 13 854 282, 37 € d'excédent de fonctionnement pour couvrir le déficit d'investissement (compte 1068),
- 16 248 766,15 € en dépenses d'investissement (compte 001).

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :**

- **déclare que les comptes de gestion dressés par le Payeur départemental n'appellent ni observation ni réserve de sa part,**
- **admet les opérations de l'exercice 2022 des comptes de gestion,**
- **approuve les comptes de gestion de l'exercice 2022, selon l'extrait ci-annexé.**

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :**

- **élit Monsieur Jean-Marie BEURAIN en tant que Président de séance,**

- *constate la stricte conformité des comptes administratifs 2022 avec les comptes de gestion 2022 du Payeur départemental,*
- *approuve les comptes administratifs de l'exercice 2022 du Syndicat Mixte Seine-Maritime Numérique qui font apparaître les résultats présentés en annexe 1.*

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité d'inscrire les montants au budget primitif 2023, comme suit :*

**Pour le budget principal**

- *Affectation sur le compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » de 289 229,35 €,*
- *Inscription en recettes de la section d'investissement sur la ligne budgétaire 001 du solde d'exécution de la section d'investissement de 2 616,00€.*

**Pour le budget annexe**

- *Inscription en dépenses de la section d'investissement sur la ligne budgétaire 001 du solde d'exécution de la section d'investissement de 16 248 766,15 €,*
- *Affectation au 1068 en recette d'un montant de 13 854 282,37 € pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,*
- *Affectation de l'excédent de clôture de la section d'exploitation d'un montant de 4 011 654,20 € en recettes au compte 002.*

○ **Budgets primitifs 2023**

En préambule, Virginie LUCOT AVRIL rappelle que l'année 2023 sera :

- L'année de l'achèvement des travaux de déploiement, ou du moins des prises initialement comptabilisées : 601 communes et 450 000 habitants sont concernés.
- Une année à fort accroissement des ouvertures commerciales, avec un objectif de 100 000 abonnés d'ici la fin de l'année.
- Une année d'intensification des actions de communication, afin notamment de préciser les actions du syndicat.
- L'occasion de mener une évaluation et un début d'engagement des nouveaux investissements, afin notamment d'adapter la stratégie d'endettement du Syndicat, et de prendre en compte l'évolution du nombre de prises par rapport au recensement initial. Virginie LUCOT AVRIL rappelle qu'au démarrage, 190 000 prises étaient recensées, ce chiffre ayant évolué au fur et à mesure de l'avancement du projet pour atteindre 230 000 prises. Le chiffre initial ayant servi de base pour établir le plan d'affaire du projet, il devient nécessaire de se poser la question du financement de ce nombre de prises supplémentaires, territoire par territoire.
- L'année de l'évolution du Syndicat vers les usages et services numériques, avec l'élaboration du Schéma Départemental des Usages et Services Numériques.

**Budget primitif 2023 du budget principal**

Séverine VOGEL indique que la section de fonctionnement du budget principal s'établit à 1 636 865,55 €. Les dépenses de fonctionnement intègrent principalement les charges d'administration générale, les moyens logistiques, les dépenses de personnel et charges sociales (l'équipe du Syndicat étant désormais au complet) ainsi que le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du schéma des usages numériques.



Concernant les recettes de fonctionnement, Séverine VOGEL indique qu'elles intègrent d'une part l'abondement du budget annexe sur les charges générales à hauteur de 270 000 € et sur les charges de personnel à hauteur de 623 000 €. Elle informe qu'il est proposé de fixer cette participation à 55%. D'autre part, les recettes de fonctionnement intègrent les participations des membres EPCI à hauteur de 225 000 €, du Département à hauteur de 223 000 € et du SDE à hauteur de 3 000 €, sur la base des cotisations historiques.

La section d'investissement du budget principal s'établit à 2 943 € et regroupe les dépenses d'investissement qui concernent des acquisitions de matériels de bureau et de mobilier, et des recettes composées de flux d'ordre et du report de l'exercice précédent.

La proposition de budget primitif 2023 pour le budget principal s'élève à 1 639 808,55 €, avec :

- une section d'investissement équilibrée à hauteur de 2 943 €,
- une section de fonctionnement équilibrée à hauteur de 1 636 865,55 €.

#### Budget primitif 2023 du budget annexe

Séverine VOGEL indique que les dépenses de fonctionnement du budget annexe s'établissent à 29 300 529,20 €.

Elle précise que les charges à caractère général, d'un montant de 6 061 545 € comprennent notamment :

- les droits d'occupation du domaine public (400 k€),
- la location des infrastructures existantes (4,5 M€), auprès d'Orange,
- l'achat de fluides auprès d'EdF principalement (400 k€),
- les frais de maintenance (100 k€) des applications informatiques spécifiques utilisées par les chefs de projet.

Elle précise que toutes les dépenses liées au réseau ont vocation à être transférées au délégataire. Le principe du transfert des charges ayant été acté lors d'un Comité Syndical en 2022, il reste à définir les modalités de transfert de ces charges, notamment pour les charges Orange où un processus spécifique doit être respecté.

Les charges de personnel, d'un montant de 623 776,20 € intègrent le coût annuel du personnel affecté au projet de déploiement. Il s'agit d'une année pleine, avec l'ensemble de l'effectif du Syndicat.

Les charges financières, qui augmentent considérablement par rapport à 2022, sont chiffrées pour un montant de 2 977 100 € ; elles comprennent notamment les intérêts de l'encours de dette et les frais d'utilisation des lignes de trésorerie. Les emprunts contractés étant des crédits revolving, il est possible de faire des tirages et de rembourser au fil des besoins de trésorerie. Pendant toute une période, en général de 5 ans, ces emprunts avaient des taux variables qui jusqu'à présent étaient à un taux de 0% ; en 2023, ces taux passent à 3,5%. Les marges négociées étant très basses, ces emprunts restent néanmoins très intéressants. Ces emprunts vont se transformer, à leur échéance en fin 2023, en emprunts à taux fixe, ce qui explique cette évolution au niveau budgétaire.

Les recettes de fonctionnement du budget annexe comprennent principalement les participations des membres pour un montant de 2 033 875 €, ainsi que les redevances perçues du délégataire sur les prises transférées, pour un montant de 20 200 000 €.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, celles-ci s'établissent à 126 273 982,37 € et se répartissent de la façon suivante :

- 30 523 687,20 € pour les travaux, dont 17 M€ de reports, et le reste prévu pour des travaux de fin de déploiement et de nouveaux investissements,
- 1 396 829,02 € pour les études, dont 371 k€ de reports,
- 308 000 € pour la fin de délégation de service public Seine Estuaire Networks.

Il est prévu un montant de 62 M€ dont 2 M€ au titre du remboursement du capital des emprunts en cours et 60 M€ au titre des flux de gestion d'emprunts déjà contractés (écritures comptables de dépenses et recettes).

Une dépense de 10 010 000 € est inscrite pour la subvention versée à Connect76 au titre des raccordements effectués.

Les dépenses d'ordre comprennent les amortissements sur les subventions perçues, pour 3 M€ ainsi que les avances et acomptes aux entreprises pour 300 000 €, dans le cadre de l'exécution des marchés de travaux.

Les recettes prévisionnelles d'investissement intègrent :

- Les subventions du FSN et de la Région à hauteur de 13,6 M€,
- Une possibilité de mobilisation d'emprunt pour 20 M€,
- Le flux de gestion des emprunts déjà contractés pour 60 M€.

Les dotations de réserves, pour un montant de 13,8 M€, intègrent l'excédent cumulé en fonctionnement affecté à la couverture du déficit d'investissement.

Les opérations d'ordre intègrent quant à elles :

- Le virement de la section de fonctionnement pour 11,4 M€,
- Les amortissements pour 7 M€,
- Le flux budgétaire lié aux avances et acomptes aux entreprises pour 300 k€.

Ainsi, la proposition de budget primitif 2023 du budget annexe s'élève à 155 574 511,57 € avec :

- une section de fonctionnement équilibrée à hauteur de 29 300 529,20 €,
- une section d'investissement équilibrée à hauteur de 126 273 982,37 €.

Séverine VOGEL fait ensuite un point sur la dette du Syndicat. Elle rappelle qu'une enveloppe de 145 M€ d'emprunts ont été contractés en 2018, et que l'encours de dette à fin 2022 s'élevait à 80 M€.

Il reste à présent 58,4 M€ d'emprunts à mobiliser, répartis ainsi :

- 20,4 M€ auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations,
- 10 M€ de crédit long terme auprès de la Caisse d'Épargne,
- 8 M€ d'emprunt revolving (sorte d'avance sur subventions) auprès de la Caisse d'Épargne,
- 20 M€ d'emprunt revolving auprès du Crédit Agricole.

Séverine VOGEL précise à nouveau que les prévisions budgétaires intègrent 20 M€ d'emprunts déjà signés, 60 M€ d'optimisation de la stratégie d'endettement (écritures comptables neutres) et jusqu'à 20 M€ sur les lignes de trésorerie, qui permettent de combler les besoins de trésorerie dans l'attente des versements de subventions.

Virginie LUCOT AVRIL intervient pour évoquer les problématiques nouvelles qui émergent à présent : celles des raccordements complexes et de la viabilisation. Jusqu'en 2022, Orange était chargé de la viabilisation. Désormais, personne n'est en charge de ce sujet. Cette question étant soulevée au niveau national, il va falloir du temps pour que les procédures se mettent en place. Mais que faire des demandes reçues en attendant ? Virginie LUCOT AVRIL indique donc qu'un test va être mené auprès d'un habitant, dont la viabilisation sera réalisée par Connect76. Les bonnes relations et la bonne exécution de la DSP permettent de faire ce test et voir ce que cela peut donner, pour ne pas laisser les habitants seuls face à ce sujet.

Virginie LUCOT AVRIL poursuit en indiquant que lors des Etats Généraux des RIP qui ont eu lieu le 21 mars, des financements complémentaires ont été évoqués (20 milliards €), pour notamment prendre en compte ces problèmes de viabilisation. Au niveau du Syndicat, plusieurs stratégies d'endettement sont donc en cours de réflexion, avec la redéfinition des recettes perçues par les financeurs. De plus,

il faut également prendre en compte dans la révision du plan de financement le nombre de prises à construire qui a évolué par au début du projet : en 2018, 224 553 prises étaient recensées et aujourd'hui, en ajoutant les demandes supplémentaires sur tout le territoire, nous arrivons à 245 809. Les financements pour construire ces prises supplémentaires seront recherchés auprès du FSN, de la Région, du Département, mais une quote part devra également être calculée pour que les EPCI participent à cet effort financier, car il était difficile de prévoir cette situation au démarrage du projet. Virginie LUCOT AVRIL poursuit cette réflexion en indiquant que le projet de budget qui a été transmis à l'ensemble des membres en amont de ce Comité Syndical est un budget à cotisations constantes, sans augmentation. Elle suggère cependant qu'il va falloir commencer à réfléchir aux prochaines années, soit dès cette année 2023 en commençant à augmenter les participations au budget principal, qui est le budget de fonctionnement, soit en demandant un effort financier plus important à partir de 2024.

#### o Participation des membres

Virginie LUCOT AVRIL rappelle que depuis 2014 les participations des membres n'ont jamais évolué. L'année 2023 marquant l'achèvement du déploiement du réseau et les réponses aux nouvelles sollicitations qui sont remontées, il est proposé une actualisation de la cotisation des membres pour accompagner cette transition.

Ainsi, il est proposé une augmentation de 0,05 € de la cotisation par an par habitant en zone T1, ce qui la ferait passer de 0,45 € à 0,50 €, et pour la zone T2, la cotisation passerait de 0,03 € à 0,04 €. Cela représenterait un effort financier d'environ 30 000 € pour les EPCI et 30 000 € pour le Département.

#### *Questions :*

- Laurent VASSET souhaite avoir des informations complémentaires au sujet de cette augmentation, notamment savoir ce que cela va couvrir d'un point de vue technique ?

Virginie LUCOT AVRIL précise que cette augmentation de la cotisation, qui impacte donc le budget de fonctionnement (budget principal) est proposée afin d'accompagner la transition qui est en train de s'opérer pour le Syndicat. L'année 2023 marque le début de l'achèvement des travaux de déploiement mais il faut également répondre aux besoins de nouveaux travaux qui ont déjà été remontés, ainsi qu'à l'évolution des missions du Syndicat. Sur le budget annexe, la participation fixée à 10,88 € par prise programmée est maintenue, même si dans certains cas, le coût de déploiement (pour les prises complexes ou éloignées par exemple) est beaucoup plus élevé.

Elle indique également que pour le moment, l'évolution du nombre de prises à construire par EPCI n'est pas prise en compte pour la mise à jour de la participation, alors que le nombre de prises à construire par rapport aux prévisions de départ a évolué. Les constructions nouvelles, les lotissements à venir, la vie du réseau ne pourront pas être déployés sans imaginer une participation complémentaire des EPCI mais également des autres financeurs. La réflexion doit s'engager dès maintenant afin de prendre en compte ces paramètres et ne pas décider d'augmenter le coût de 10,88 € sans aucune réflexion sur le sujet.

Par ailleurs, elle rappelle que le financement de la montée en débit n'a pas été subventionnée, contrairement à d'autres départements.

Laurent VASSET entend ces arguments, il en comprend que le sujet du financement est multiple. Il comprend l'évolution du nombre de prises mais rappelle que le nombre de constructions va se réduire de manière drastique avec la mise en place du SRADDET. Par ailleurs, les documents d'urbanisme prévoient désormais le développement autour des centres villes, donc il imagine que les prises les plus onéreuses ont déjà été prises en compte et qu'à l'avenir les charges devraient être moins importantes. Il comprend en revanche plus facilement qu'il soit nécessaire de prendre en compte l'augmentation des intérêts d'emprunts pour justifier l'augmentation de la cotisation.

Virginie LUCOT AVRIL poursuit en prenant pour exemple la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral. Au démarrage du projet de déploiement, ce sont 10 398 prises qui ont été recensées. Le nombre prévisionnel de prises à construire est annoncé à 11 619. En terme de contribution financière, cela fait passer la contribution totale de 2 828 256 € à 3 160 368 €. A coût constant, cette différence doit être financée et c'est à cela qu'il est nécessaire de réfléchir dès maintenant. Elle insiste sur le sujet en rappelant que pour le moment, toutes les prises supplémentaires par rapport au nombre initial sont prises en charge, mais que cela ne pourra pas être le cas sur la durée. C'est pour cela qu'il est proposé dès à présent d'augmenter de 0,05 € la cotisation en fonctionnement, avant d'envisager une augmentation de la participation à l'investissement.

A cela pourrait s'ajouter l'acquisition par les RIP des réseaux d'Orange (coût de 45 millions d'euros).

Pascal CORNU demande si, au regard de l'expérience acquise aujourd'hui, le calcul du coût réel d'une prise a déjà été réalisé, car 10,88 € était un coût moyen calculé au démarrage du projet. Il pense en effet que ce coût est sous estimé.

Virginie LUCOT AVRIL indique que le chiffrage sera donné ultérieurement, afin d'être le plus précis et détaillé possible. Elle ajoute que notre modèle de DSP tient économiquement, contrairement à d'autres territoires où cela n'est pas le cas. De plus, même si les financements sont recherchés, il faudra tout de même que les EPCI prennent conscience qu'à un moment donné, tous les membres devront faire un effort financier.

Pascal CORNU ajoute qu'il sera nécessaire d'avoir des éléments solides si les participations des membres venaient à augmenter, afin que chacun puisse argumenter dans ses institutions. L'idéal serait de ne pas avoir à le faire plusieurs années de suite, au risque que cela passe beaucoup plus difficilement. Virginie LUCOT AVRIL en est consciente, c'est pour cela qu'il est uniquement proposé cette année d'augmenter légèrement la cotisation et de ne pas toucher au montant de la participation au programme de déploiement. Pascal CORNU suggère que ce serait peut-être également l'occasion de réfléchir à l'aide qui pourrait être apportée aux zones AMII, pour les territoires qui se retrouvent en difficulté concernant les travaux de déploiement.

- Jean-Nicolas ROUSSEAU souhaite revenir sur le rachat éventuel du réseau Orange. Est-ce que cela ne ferait pas disparaître les redevances ? Virginie LUCOT AVRIL précise que malheureusement, Orange revendrait son réseau mais souhaiterait continuer à en percevoir les locations. Des arbitrages au niveau national sont en cours, mais il est évident qu'il ne serait pas question d'inscrire 45 millions d'achat du réseau Orange au budget du Syndicat.

- Pascal SAGOT trouve que l'état des infrastructures Orange est lamentable ; en dépit de cela, Laurent VASSET trouve que le fait de faire entretenir par Orange les infrastructures et poteaux sur lesquels la fibre est installée est de toute façon un non sens. Virginie LUCOT AVRIL ajoute que le sujet des enfouissements de réseau est également sur la table, alors que l'obligation d'utiliser les infrastructures Orange était obligatoire pour pouvoir bénéficier des fonds du FSN.

Pour clore les débats, Virginie LUCOT AVRIL souhaite savoir si l'augmentation de la cotisation de 0,05 € est envisageable ou non ? Laurent VASSET répond que cela va nous obliger à être plus vertueux et vigilants aux réponses qui vont être apportées aux habitants, car il devient de plus en plus compliqué de dénouer des situations. La fibre répond à un besoin incontournable auquel les habitants sont prêts à tout pour en bénéficier. Il ne faudrait pas que le Syndicat paie la mauvaise attitude des opérateurs peu scrupuleux.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité, décide :***

- **Pour le budget principal :**

***De fixer les montants de participations des membres au budget principal pour l'année 2023 à 0,5 € par an et par habitant en zone T1, et à 0,04 € par an et par habitant en zone T2 (AMII),***

- **Pour le programme de déploiement des réseaux :**

***De fixer la participation des membres au financement du programme de déploiement FTTH à un coût moyen de 10.88 € par prise programmée,***

- **Pour les membres associés :**

***De définir le niveau de participation annuelle des membres associés à 3 000 € pour l'année 2023.***

***L'ensemble des points précités est détaillé dans l'annexe 1 à la présente délibération.***

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :***

- ***Approuve le budget primitif principal 2023 et le budget primitif annexe 2023 tels qu'annexés à la présente déclaration,***
- ***Approuve la participation du Budget annexe au Budget principal à hauteur de 55% pour les charges générales (Chapitre 011) et pour les charges de personnel (Chapitre 012).***

#### **o Actualisation des AP/CP**

Séverine VOGEL présente les autorisations de programmes mises en place au démarrage du projet : L'autorisation de programme "Gouvernance et transversalité", qui concerne les prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage, et l'autorisation de programme "FTTH" qui concerne le programme de déploiement. Une actualisation des crédits de paiement de ces deux autorisations de programme est proposée pour l'année 2022 en fonction des chiffres du compte administratif ainsi que les crédits de paiement prévisionnels des années 2023 et 2024, le terme de ces AP étant fixé à 2024. Les

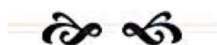


enveloppes globales de ces autorisations de programme ne changent pas, ce qui donne la répartition suivante :

- Autorisation de programme « Gouvernance et transversalité »  
CP prévisionnels 2023 : 193 264 €  
CP prévisionnels 2024 : 150 360 €
- Autorisation de programme « FTTH » :  
CP prévisionnels 2023 : 33 000 000 €  
CP prévisionnels 2024 : 23 577 350 €

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :**

- ***Décide l'actualisation des autorisations de programmes inscrites au budget annexe du Syndicat Mixte telles que définies dans l'annexe 1 à la présente délibération.***



- **Délégation de service public « Seine Estuaire Networks »**
  - **Information sur le dernier rapport d'activités et les opérations de fin de contrat**

Séverine VOGEL rappelle que cette délégation de service public a été transférée au Syndicat lors de l'adhésion de Caux Estuaire en 2018. Celle-ci concerne un linéaire de 70,5 kilomètres et près de 75 clients finals sur un réseau contigu à celui de la Communauté Urbaine Le Havre Seine-Métropole qui se trouve en zone AMII. Elle représentait un faible niveau de redevances : une part fixe de 6 000 € ainsi qu'un pourcentage du chiffre d'affaires supérieur à 100 000 €. Pour mémoire, le Syndicat a perçu 33 700 € entre 2018 et 2021. Les deux réseaux contigus avaient été confiés au même délégataire, COVAGE, jusqu'au 30 octobre 2021. Le Comité Syndical avait acté la désaffectation du réseau lors d'une précédente réunion pour permettre à la Communauté Urbaine Le Havre Seine-Métropole de récupérer ce bien et d'en assurer la vente partielle.

Le dernier rapport d'activités, pour lequel une analyse a été transmise avec les documents de ce comité syndical, a été transmis par le délégataire. Il est ainsi constaté :

- Une stabilité du nombre d'utilisateurs (7 au total) et du nombre de clients finals (376),
- Une stabilité des recettes : 199 000 € en 2021, principalement constituées des locations FttO,
- Un maintien des charges, en faible hausse à hauteur de 8%,
- Un résultat net en forte baisse (-61%), à 40 000 €, dû aux amortissements et à l'impôt sur les sociétés.

Cette présentation du dernier rapport d'activités de COVAGE a pour effet de solder comptablement et juridiquement cette DSP. Contractuellement, le seul flux du délégataire vers le délégant est le reversement des produits constatés d'avance, mais dans ce cas précis, il n'y en a pas. Pour rappel, les biens de retour retournent au délégant : le syndicat ayant acté la désaffectation du réseau et le retour des biens au propriétaire, la Communauté Urbaine Le Havre Seine-Métropole.

Par ailleurs, le dernier délégant doit verser une soulte correspondant à la valeur nette comptable des raccordements, soit une somme évaluée entre 240 000 € et 262 000 €, le Syndicat et le délégataire n'étant pas d'accord. Il est ainsi proposé au Comité Syndical d'autoriser Madame la Présidente à



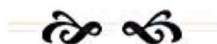
engager les négociations et à signer tous les actes administratifs permettant de solder cette délégation.

Virginie LUCOT AVRIL intervient pour signaler qu'elle trouve tout de même invraisemblable de devoir verser cette soulte au délégataire alors que cette DSP s'est retrouvée transférée au Syndicat suite à l'adhésion de Caux Estuaire et qu'il n'en a été tiré aucun bénéfice.

Pascal CORNU la rejoint sur ce point. Le Syndicat a rétrocedé à titre gracieux le réseau et se retrouve à devoir payer à Altitude Telecom cette soulte. Il indique que le sujet est en cours de discussion au sein de la Communauté Urbaine Le Havre Seine-Métropole et comprend tout à fait qu'il soit délicat de faire payer le Syndicat alors que celui-ci ne retire aucun bénéfice de la vente du réseau.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :***

- ***Prend acte de la transmission du dernier rapport annuel du délégataire Seine-Estuaire Networks (COVAGE) en charge de l'exploitation technique et commerciale du réseau de communications électroniques à Très Haut Débit de la Seine-Maritime, au titre de l'exercice 2021,***
- ***Autorise Madame la Présidente à signer tout acte administratif y afférent,***
- ***Prend acte qu'aux termes de l'article 34.1 du contrat de délégation précité, la valeur nette comptable des raccordements, à l'échéance du contrat, doit faire l'objet d'un versement du délégant vers le délégataire,***
- ***Prend acte que le rapport d'activités 2021 établit la valeur nette comptable du réseau déterminant le versement de la soulte, selon les critères du délégataire,***
- ***Autorise Madame la Présidente à mener toute négociation sur ce sujet et à signer tout acte administratif, convention ou protocole y afférent, en vue de régler les opérations de fin de délégation.***



- **Fonctionnement du Syndicat**

- Adhésion à la convention de participation Santé souscrite par le Centre de Gestion 76 – Contrat groupe "Mutuelle Santé"

Séverine VOGEL rappelle que le Comité Syndical avait précédemment délibéré afin d'acter la participation du Syndicat à la consultation sur la protection sociale complémentaire lancée par le Centre de Gestion. Les résultats de cette consultation nous ont été transmis, actant l'attribution du contrat groupe pour le risque "Santé" à la MNT pour une durée de 6 ans. L'adhésion à ce contrat groupe est par ailleurs conditionnée au versement d'une participation aux agents qui souhaiteraient y adhérer. Il est donc proposé de transposer le dispositif de participation qui avait été institué lors du Comité Syndical du 17 octobre 2018 pour les contrats labellisés à ce contrat groupe.

***Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :***

- ***Décide d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Santé » conclue entre le Centre de gestion 76 et la MNT,***

- **Décide d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Santé »,**
- **Décide de fixer le niveau de participation financière de la collectivité, par agent, par mois, à la cotisation assurée par chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion signées par Madame la Présidente de Seine-Maritime Numérique, comme suit :**

<b>Niveau de rémunération de l'agent (montant net en €)</b>	<b>Jusqu'à 2 800 €</b>		<b>2 801 € et plus</b>	
<b>Situation familiale</b>	<b>Sans enfant</b>	<b>Avec enfant</b>	<b>Sans enfant</b>	<b>Avec enfant</b>
<b>Montant de la participation en € / mois</b>	<b>40,00 €</b>	<b>50,00 €</b>	<b>30,00 €</b>	<b>40,00 €</b>

- **Autorise Madame la Présidente à signer la convention d'adhésion à la convention de participation et tout acte en découlant.**
  - Nomination d'un agent après réussite à un concours et mise à jour du tableau des effectifs

Séverine VOGEL indique que suite à la réussite de Madame Virginie GRAU à l'examen professionnel de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe, il est proposé d'actualiser le tableau des effectifs du Syndicat, Madame GRAU étant précédemment positionnée sur un poste de rédacteur.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :**

- **Décide de créer un emploi permanent sur le grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe relevant de la catégorie hiérarchique B pour effectuer les missions de responsable budgétaire et comptable à temps complet à raison de 35/35<sup>ème</sup>, ce poste étant exclusivement pourvu par la voie de l'avancement de grade,**
- **Approuve la modification du tableau des effectifs du Syndicat tel que présenté en annexe,**
- **Dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget primitif 2023.**
  - Point sur la communication

Christian CHUPIN fait une présentation des outils de communication mis en place par le Syndicat, notamment les réseaux sociaux. Il rappelle également les différents outils présents sur le site internet « smn76.fr » ainsi que la présence sur ce site de la carte interactive.

Concernant les réseaux sociaux, le Syndicat est donc présent sur Twitter (815 abonnés) et LinkedIn (274 abonnés). Une page Facebook a également été ouverte en janvier 2023. Christian CHUPIN en profite pour inviter les membres présents à s'abonner à ces différentes pages et à relayer les informations qui y sont communiquées.

Par ailleurs, une newsletter trimestrielle est envoyée aux membres du Comité Syndical depuis le début de l'année 2022, dans laquelle figurent des éléments de langage ainsi que des réponses aux questions

qui peuvent être posées lors des réunions publiques. Des éléments sur l'état d'avancement du déploiement et de la commercialisation propres à chaque territoire figurent également sur ces newsletters. Christian CHUPIN indique que ces newsletters peuvent être diffusées à l'ensemble des communes de chacun des territoires.

Enfin, Christian CHUPIN mentionne les dernières réunions publiques qui se sont tenues sur le territoire des Quatre Rivières : le 3 mars à Gournay en Bray, le 7 mars à Neufmarché et le 14 mars à Bosc-Hyons, avec près de 300 participants répartis sur ces trois dates et pendant lesquelles il est à chaque fois noté beaucoup d'intérêt, de questionnements et d'échanges.

- Point d'avancement des déploiements FttH et de la commercialisation du réseau

Christian CHUPIN fait une présentation du graphique des déploiements et de la commercialisation qui est présentée à chaque réunion du Comité Syndical. A ce jour, ce sont :

- 235 322 prises qui ont été construites et recettées,
- 211 796 prises validées,
- 192 440 prises qui sont commercialisables,
- 62 690 prises raccordées.

Christian CHUPIN rappelle que l'objectif fixé dans les différentes prévisions du Syndicat étant de 100 000 abonnés à la fin de l'année 2023, si ce rythme d'abonnement se maintient, l'objectif sera tenu voire même dépassé.

Virginie LUCOT AVRIL souhaite revenir sur le chiffre des 235 322 prises construites. L'objectif initial qui était fixé au démarrage du projet étant 230 000 prises, il lui semble utile de pouvoir distinguer sur ce chiffre les prises initialement recensées de celles qui se sont rajoutées au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Michaël SAÏMAN fait une présentation de la carte des prévisions des ouvertures commerciales à la date du 28 mars. Cette carte fait apparaître qu'une très large partie du territoire départemental est d'ores et déjà ouverte à la commercialisation. Il indique que les efforts se concentrent actuellement sur le canton de Luneray, sur lequel des ouvertures commerciales sont prononcées quasiment quotidiennement en ce moment. Le secteur de Forges les Eaux est également concerné par des ouvertures commerciales prochaines, dès que la collecte du NRO de Forges sera effective. Par la suite, suivront les secteurs de Petit Caux et de Blangy sur Bresle.

Michaël SAÏMAN présente une carte indiquant l'état du parc de prises recensées EPCI, où des camemberts représentent par EPCI les prises commercialisables et les prises se trouvant en J3M, ainsi que les prises non commercialisables.

Le graphique du taux de couverture par EPCI permet ensuite de constater que nous sommes à 78 % de taux de couverture sur l'ensemble du territoire, avec des variations selon les EPCI. Il est rappelé que même les territoires dont le déploiement est finalisé sur le périmètre initial, le taux de couverture n'atteindra pas 100% (le parc de prises recensées intégrant des prises prévisionnelles ou des sites techniques).

En terme de commercialisation, il apparaît une part de plus en plus significative de Free, avec 3 378 prises raccordées depuis fin décembre 2022.

Virginie LUCOT AVRIL en profite pour signaler que les échecs de raccordements restent à la marge, l'état de construction du RIP de la Seine-Maritime étant même montré en exemple, contrairement à d'autres départements français où ce taux peut atteindre 60%. Michaël SAÏMAN renchérit en indiquant que Free et Bouygues Telecom, qui sont récemment arrivés sur notre réseau, font état d'un nombre peu élevé d'échecs de raccordements.

Le taux de pénétration global reste stable à 35,48 %, avec une répartition entre les opérateurs Orange (51,4 %), SFR (40,5 %), Free (5,59 %) et Bouygues Telecom.

Michaël SAÏMAN présente ensuite deux cartes faisant état de la présence, à date, de Free et Bouygues Télécom sur le département. On peut constater sur ces cartes que la stratégie commerciale de Free consiste à ouvrir progressivement sur le territoire en utilisant l'échelon du SRO alors que Bouygues Télécom a quant à lui fait le choix de proposer ses services sur les zones desservies par un nœud de raccordement optique et de raccorder les clients de ce NRO. Michaël SAÏMAN indique qu'il a été demandé à ces deux opérateurs de communiquer un calendrier de déploiement par zones, qu'ils n'ont encore pas transmis pour le moment.

Laurent VASSET souhaiterait savoir si les abonnés Free sont des nouveaux raccordements ou bien si ce sont des clients précédemment raccordés qui font jouer la concurrence ?

Michaël SAÏMAN indique que Free a plutôt une stratégie de migration de ses clients ADSL vers la fibre. Ainsi, quand ils ouvrent commercialement un secteur donné, ils migrent l'ensemble de leurs clients sur une même poche, ce qui permet d'enchaîner les raccordements sur un secteur géographique homogène et d'assurer une certaine qualité au moment de la migration de leurs clients.

Jean-Marc GAILLON souhaiterait savoir pourquoi certains opérateurs sont totalement absents de certains villages au moment de l'ouverture commerciale ? Virginie LUCOT AVRIL répond que malheureusement, l'ensemble des opérateurs dispose des mêmes informations en même temps, le fameux J3M, et qu'ils sont les seuls à décider du moment où ils seront présents sur une commune.

Pascal CORNU en profite pour signaler que les pratiques commerciales de SFR sont inacceptables : il est expliqué aux habitants que la fibre est obligatoire, qu'ils doivent signer avec SFR qui a l'exclusivité, sinon personne ne pourra les raccorder.

Michaël SAÏMAN présente enfin les ouvertures commerciales programmées des mois d'avril, mai et juin 2023, par communes concernées, et qui représentent un total de 18 279 prises.

#### *Questions diverses :*

- Jean-Marc GAILLON signale de fréquentes remontées négatives à l'issue des raccordements relevant essentiellement de positions déjà occupées sur les tiroirs des Sous Répartiteurs Optiques ou d'interruption de services de clients préalablement raccordés.

Michaël SAÏMAN indique que cette difficulté est connue et est liée aux raccordements sauvages, c'est-à-dire le raccordement d'un usager sur une autre position que celle communiquée par l'exploitant à l'opérateur commercial ou encore le raccordement par un opérateur d'un usager non recensé dans nos bases.

Les conséquences de ces raccordements sauvages sont multiples :

- l'absence de redevance perçue par le syndicat pour un abonné raccordé mais non présent dans les bases,
- La saturation prématurée d'éléments du réseau,
- Une mise à jour erronée des données de l'exploitant pouvant conduire à des interruptions de service pour les usagers lors d'un raccordement.

Cette pratique est inhérente au mode STOC, des discussions au niveau local entre le syndicat et Connect76, mais également au niveau national, sont de nature à faire évoluer les pratiques en permettant notamment :



Cette pratique est inhérente au mode STOC, des discussions au niveau local entre le syndicat et Connect76, mais également au niveau national, sont de nature à faire évoluer les pratiques en permettant notamment :

- aux raccordements, de remonter des modifications décidées lors d'une opération de raccordement,
  - à l'exploitant, de vérifier la conformité des raccordements par rapport aux instructions transmises.
- Virginie LUCOT AVRIL annonce qu'une nouvelle réunion sur les usages numériques aura lieu le 17 mai au Parc de Clères.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Comité syndical est levée à 16h50.

La Présidente de Seine-Maritime Numérique,

Virginie LUCOT AVRIL

Le Secrétaire de séance,

Jean-Marc GAILLON

Signature numérique de jean-marc gaillon  
DN : cn=jean-marc gaillon,  
o=Mairie de la Haye, ou,  
email=infos@mairie-la-haye.fr,  
c=FR  
Motif : J'approuve ce document  
Lieu : La Haye  
Date : 2023.06.19 11:59:22  
+02'00'  
Version d'Adobe Acrobat :  
2023.001.20177